



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE TOURNEMIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération n°2026-09-06

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Absents	1

Séance du 10 septembre 2026

Date de convocation :
Le 01/09/2026

Date d'affichage :
Le 01/09/2026

OBJET DM N°1 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 11/09/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 11/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-septembre à dix-huit heures,

Etaient présents : M.Cousy Christophe, M.Rohi Philippe, M.Robert Hugues, Mme Mélou Colette, M.Gressard Frédéric, M.Rochette André, Mme Cristol Céline, Mme Monteillet Laure, Mme Prieto Elodie, M.Fraysse Josian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MILLER Virginie (procuration à Mme PRIETO Elodie).

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à l'adoption et à la modification des budgets ;

Vu la délibération n° 2026-05-07 du 27 avril 2026 portant adoption du budget photovoltaïque de l'exercice 2026 ;

Vu le changement de l'onduleur de la salle fêtes qui est hors service et le devis d'un montant de 4305.18€ ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin d'augmenter les dépenses d'investissements qui ne sont pas suffisantes ;

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause l'équilibre général du budget ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

Article 1 – Modification des crédits budgétaires

Les crédits du budget de l'exercice 2026 sont modifiés conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : maintenance	2 500.00 €	
D 6161 : Multirisques	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 500.00 €	
D 023 : virement à section investis.		3 500.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		3 500.00 €
D 2153 : Install. à caractère spécifique		3 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 500.00 €
R 021 : Virement section exploitation		3 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		3 500.00 €

Article 2 – Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente décision modificative et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Le Maire, COUSY Christophe
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20260910-202609_06-BF
Reçu le 11/09/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.